

## La réglementation de l'urbanisme

### PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'immobilier ayant des connaissances générales en immobilier.

### OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable aux projets de construction
- Reconnaître et anticiper les problématiques des projets de construction

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (6 à 10 personnes)
- Support de formation en projection vidéo et/ou papier
- Questionnaire d'évaluation sur le déroulement de la formation et remise d'une attestation individuelle de formation

### FORMATEUR

Frédérique GRANDJEAN  
Responsable de l'unité "sécurité et contrôle des actes et procédures",  
Direction départementale des Territoires  
du Bas-Rhin

### MODALITÉS

<b>Date :</b>	21 juin 2018 9h30 à 13h
<b>Lieu :</b>	2 rue Thomas Edison 67450 Mundolsheim salle au 1 <sup>er</sup> étage
<b>Durée :</b>	3h30
<b>Tarif :</b>	95 € HT soit 114 € TTC
<b>Inscriptions :</b>	<a href="http://www.cfaimmo.fr">www.cfaimmo.fr</a>

### PROGRAMME

- I. Quel règlement d'urbanisme s'applique au projet de mon client ?
  - a) Le règlement d'urbanisme
    - ▷ contenu
    - ▷ application
  - b) La carte communale
  - c) Le plan local d'urbanisme
    - ▷ contenu du PLU
    - ▷ rendre le projet compatible avec le PLU
  
- II. Quelle autorisation doit-il demander pour réaliser le projet ?
  - a) Les différentes autorisations d'urbanisme
  - b) Le champ d'application des autorisations d'urbanisme
  - c) Le contenu des demandes d'urbanisme
  - d) La taxation en matière d'urbanisme
  
- III. Quels contrôles sur le projet ?
  - a) Le contrôle de la légalité de l'autorisation : les recours des tiers ou du préfet
  - b) Le contrôle de la conformité de la construction :
    - ▷ la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
    - ▷ le contrôle de la police judiciaire de l'urbanisme
  - c) Le contrôle fiscal